

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2024

ACCÉLÉRATION ET À LA SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT
DÉGRADÉ ET DES GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT - (N° 1984)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE425

présenté par

M. Royer-Perreaut, rapporteur et M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 23, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.